

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de l'air

Texte n°68

CIRCULAIRE N° 108/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09

modifiant la circulaire n° 1713/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09 du 16 décembre 2008 relative aux concours sur épreuves et sur titres pour l'admission à l'école militaire de l'air en 2009.

Du 3 février 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *écoles d'officiers de l'armée de l'air ; bureau « formation des officiers ».*

CIRCULAIRE N° 108/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09 modifiant la circulaire n° 1713/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09 du 16 décembre 2008 relative aux concours sur épreuves et sur titres pour l'admission à l'école militaire de l'air en 2009.

Du 3 février 2009

NOR D E F L 0 9 5 0 5 4 5 C

Texte modifié :

Circulaire n° 1713/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09 du 16 décembre 2008.

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 68.

La circulaire n° 1713/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA09 du 16 décembre 2008 est modifiée comme suit :

3. CALENDRIER DES ÉPREUVES ET DES TRAVAUX.

Au lieu de :

« BA 116 Luxeuil (bases rattachées : BA 102 Dijon, BA 113 Saint-Dizier, BA 117 Paris, BA 133 Nancy, BA 278 Ambérieu). »

Lire :

« BA 133 Nancy (bases rattachées : BA 102 Dijon, BA 113 Saint-Dizier, BA 116 Luxeuil, BA 117 Paris, BA 278 Ambérieu). »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Joël MARTEL.